

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05.06.03 Convocation du 28.05.03

Compte rendu affiché 10 juin 2003

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

Objet : Programmation du

"Contrat de Ville" : Année 2003

<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice :	29
présents	23
votants	27

Présents : M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER, Maires-Adjoints,

Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMAN, MARMONIER, M. GONDELAUD, Mme ZULI, M. GOSSET, Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. MACHURAT, BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR.

Absents représentés : M. MEYER par M. POINT - Mme BERRA par M. FAURE - Mme DURAND par Mlle VEYRIER - M. CHRETIN par M. GONDELAUD

Absents excusés : M. FERNANDES, Mlle MILLET.

~~~~~

Madame la Conseillère Municipale déléguée à la Politique de la Ville explique que, dans le cadre de la programmation "Politique de la Ville" 2003, la commune de Neuville-sur-Saône a sollicité auprès de ses partenaires des financements au taux le plus élevé, pour les actions présentées dans le tableau qui restera joint à la présente délibération.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ouï l'exposé de Madame la Conseillère Municipale déléguée, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du 27 mars 2003 approuvant le budget primitif 2003,
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches afin de solliciter auprès des partenaires de la commune de Neuville s/s les financements, au taux le plus élevé, pour les actions présentées dans le tableau joint à la présente délibération,
- Autorise également Monsieur le Maire à engager la dépense et à signer la convention relative à l'équipe "MOUS" et toute autre convention se rattachant à la bonne mise en œuvre de la programmation du Contrat de Ville 2003.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE s/SAONE, le 5 Juin 2003

LE MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire  
compte tenu - de la transmission en Préfecture le 12 juin 2003  
- de la publication le 13 juin 2003  
- Fait à NEUVILLE-SUR-SAONE, 12 juin 2003